

**DÉPARTEMENT DES PYRENES ATLANTAIQUES
 ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE
ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 22 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)- TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES DU SECTEUR DU RONTUN

Rapport présenté par Monsieur ETCHEBERTS, conseiller municipal :

Vu la délibération n°19-194 en date du 18 décembre 2019 relative à l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu la délibération n°20-122 en date du 28 juillet 2020 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a lancé une opération majeure de travaux d'assainissement ayant pour objet l'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement du secteur du Rontun.

L'autorisation de programme, d'un montant de 1 950 000 € HT, frais d'études compris, reste inchangée. Cependant, la répartition des crédits de paiement doit être revue, le démarrage effectif du chantier ayant eu lieu en février 2021. Il convient donc de réaffecter les crédits de paiement sur les exercices 2021 et 2022, conformément au planning prévisionnel de l'opération.

Le tableau suivant présente l'AP/CP réajustée pour le financement de cette opération :

Travaux d'assainissement du secteur du Rontun	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
AP / CP issue de la délibération du 28 juillet 2020	1 950 000 € HT	22 900 € HT	875 000 € HT	1 052 100 € HT	-
	2 340 000 € TTC	27 480 € TTC	1 050 000 € TTC	1 282 520 € TTC	-
Réajustement de l'AP / CP	1 950 000 € HT	22 900 € HT	50 020,50 € HT	1 360 000 € HT	527 079,50 € HT
	2 340 000 € TTC	27 480 € TTC	60 024,80 € TTC	1 620 000 € TTC	632 495,40 € TTC

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le **15 MARS 2021**

ID : 064-216404301-20210309-21DEL22-DE

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 3 mars 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour :

- **réajuster l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour les travaux d'élimination des eaux parasites du secteur du Rontun telle que présentée ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le